## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2024

15/03/2024 - 1

Date de la convocation: 08/03/2024. Nombre de membres en exercice: 73. Quorum: 37. Présents: 55. Pouvoirs: 14

Le vendredi 15 mars 2024 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 2 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane DELBARRE, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Coline CRAEYE, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Patrick MERCIER, M. Laurent DESMONS, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès Dupuis), Mme Nora CHERKI (pouvoir à Mme Auriane DELBARRE), M. Xavier THIERRY (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. Thierry BOURY (pouvoir à M. Claude HEGO), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Christophe DUMONT (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à M. Thierry GOEMINNE), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), Mme Stéphanie CARAMOUR (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à M. Christophe CHARLES), Mme Joselyne GEMZA (pouvoir à M. Christian DORDAIN), M. Henri JARUGA (pouvoir à Mme Valérie LOUWYE)

#### EXCUSÉS :

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Jamila MEKKI, M. Michaël DOZIERE, Mme Nicole MARFIL.

#### <u>ABSENT REPRÉSENTÉ</u>:

M. Alain BOULANGER.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION:**

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, Mme Mélanie DELABARRE MEGNIN, Directrice de Douaisis Agglo Tourisme, M. Stéphane VENET, Directeur Archéologie Préventive, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Finances et Comptabilité, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M.Mme Daisy VINCENT, Directrice Aménagement et Voiries, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la Communication, Mme Camille PERIN, chargée de mission auprès du DGS.

#### 2 - Finances

2.1 – Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2024

Suivant les dispositions prévues par le CGCT (articles L5211-36 et L2312-1), le Président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; ce délai est porté à 10 semaines maximum pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57 (application de l'article L5217-10-4 du CGCT)

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport susmentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres.

Il est mis à la disposition du public au siège de DOUAISIS AGGLO et dans les mairies des communes membres.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'examiner le rapport joint en annexe à partir duquel le Conseil communautaire débattra des orientations susceptibles d'être mises en œuvre en 2024.

Le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de la présentation du présent rapport et de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2024.

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 18/03/2024 Réceptionné en sous-préfecture le 18/03/2024

> Identifiant de télétransmission 059-200044618-20240315-15-03-2024-1R-DE

LE PRESIDENT.



Le Secrétaire de séance,

Jean-Jacques PEYRAUD



# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ayant modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaires, les élus de DOUAISIS AGGLO sont amenés à débattre des orientations budgétaires pour 2024.

Ces débats porteront principalement sur les budgets consolidés.

A cet effet, les élus disposent du présent rapport et du fascicule technique.

Le rapport débutera par la présentation du contexte économique national.

Ensuite les débats porteront essentiellement autour des thèmes suivants :

- 1/ La fiscalité : politique fiscale envisagée jusqu'en 2026 et évolution des recettes fiscales
- 2/ Les principaux fonds de concours attribués
- 3/ Le programme pluriannuel des investissements de 2021 à 2026 par budget
- 4/ La chaîne de financement des budgets consolidés sur la période 2023 2026
- 5/ Eléments financiers concernant les budgets non consolidés : compétences assainissement, eau potable et archéologie préventive
- 6/ Les caractéristiques de la dette au travers les ratios d'endettement, l'évolution de l'encours et la structure de la dette
- 7/ Les éléments relatifs à la gestion des ressources humaines : évolution des dépenses de personnel, répartition des effectifs par type de contrats, ventilation des rémunérations, informations relatives à la durée effective du travail

#### Le contexte économique national

Le contexte économique est morose :

Le conseil des ministres qui s'est tenu le 27 septembre 2023 a présenté le projet de budget sur fond d'un contexte économique morose amenant l'exécutif à revoir à la baisse sa prévision de croissance du PIB passant de +1.6% à +1.4% pour 2024.

La charge de la dette devrait passer de 38.6 milliards d'euros en 2023 à 48.1 milliards en 2024 pour atteindre 74.4 milliards en 2027. Cet endettement constitue un risque important en fonction de l'évolution des appréciations des agences de notations (Fitch et Moody's) et donc du niveau des taux d'intérêts. Afin de limiter le risque de dégradation de la note attribuée, le budget doit donner des garanties de sérieux budgétaire.

Ainsi, l'objectif est de ramener le poids de la dette nationale de 111.8% du PIB en 2022 à 108.1% en 2027 tandis que le déficit public devrait passer de 4.8% du PIB en 2022 à 4.4% en 2024 puis 2.7% en 2027 – taux se situant sous le seuil des 3% fatidiques au niveau européen.

L'inflation devrait ralentir son rythme passant de 4.9% en 2023 à 2.6% en 2024 selon le gouvernement.

Le budget devrait enregistrer 16 milliards d'économies en 2024 dont 10 milliards provenant de la suppression progressive du bouclier tarifaire pour l'électricité payée par les Français, 4.5 milliards de diminutions des aides aux entreprises, 1 milliard de réduction sur la politique de l'emploi et 700 millions issus de la réforme de l'assurance-chômage.

## 1/ La fiscalité : politique fiscale envisagée jusqu'en 2026 et évolution des recettes fiscales

Dans ce contexte, DOUAISIS AGGLO a choisi de retenir la stabilité de sa politique fiscale en matière de taux, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité sur les particuliers et les entreprises.

Taxe	2023	2024	2025	2026
тн	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%
FB	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
FNB	4,24%	4,24%	4,24%	4,24%
CFE	29,68%	29,68%	29,68%	29,68%

Bases nettes

Les taux de fiscalité directe locale, taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) n'évoluent pas entre 2023 et 2026.

2023

2024

2025

2026

Taxe d'habitation	5 870	5 025	5 176	5 284
Foncier bâti	140 553	145 812	152 247	158 713
Foncier non bâti	1 786	1 856	1 902	1 940
Cotisation foncière des entreprises	52 629	54 852	61 962	69 113
Taux				
Taxe d'habitation	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%
Foncier bâti	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Foncier non bâti	4,24%	4,24%	4,24%	4,24%
Cotisation foncière des entreprises	29,68%	29,68%	29,68%	29,68%
Produits				
Produit taxe d'habitation	768	657	677	691
+ Produit foncier bâti	5 622	5 832	6 090	6 349
+ Produit foncier non bâti	76	79	81	82
+ Produit cotisation foncière des entreprises	15 620	16 280	18 390	20 513
+ Ajustement produit fiscal	14			
+ Produit IFER	900	923	941	960
+ Produit TA FNB	204	210	214	218
+ Produit TASCOM	2 694	2 300	2 346	2 394
+ Rôles supplémentaires	1 247	500	500	500
= Produit contributions directes	27 145	26 781	29 239	31 707
+ FPIC net	1 803	1 836	1 801	1 837
+ Compensations fiscales	8 580	8 972	10 824	12 681
- Dotation communautaire nette	41 589	41 956	42 006	42 056
+ FNGIR net	11 568	11 568	11 568	11 568
+ DCRTP	6 033	5 961	5 961	5 961
+ Fraction TVA-TH nette	17 746	18 207	18 918	19 486
+ Fraction TVA-CVAE nette	9 318	9 477	9 762	10 056
= Produit fiscal large	40 606	40 930	46 152	51 327

Les taux de revalorisation forfaitaire appliqués aux valeurs locatives pour 2024 :

- Pour les locaux industriels et les locaux d'habitation : + 3.9% (ce chiffre correspond à l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2023)
- Pour les locaux professionnels : + 0.60% (ce chiffre correspond à l'évolution des loyers constatés sur le marché immobilier des biens professionnels)

Le produit des contributions directes évolue de - 364 k€ entre 2023 et 2024 soit une variation de -1.3%.

Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Un produit de TASCOM prévu en retrait en 2024 par rapport à l'exercice 2023 (- 394k€), exercice marqué par la perception d'importants rappels non récurrents
- Une prévision prudente en matière de perception de rôles supplémentaires (- 747k€)

#### En matière de dotations et compensations :

Les produits du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle), ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, sont attendus en quasi-stabilité sur l'exercice 2024.

Enfin, le produit de TVA national transféré aux EPCI suite à la réforme de la taxe d'habitation est pressentie à la hausse de + 620 k€ (fraction de TVA – TH et fraction de TVA CVAE) soit + 2.3% par rapport à 2023.

### 2/ les principales contributions

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SDIS	5 039	5 120	5 213	5 238	6 204	6 207	5 560	5 574	5 695	5 755	5 815	5 908	6 258	6 526	6 722	6 856
SMTD	2 160	2 247	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	7 167	7 167	7 167	7 167	7 167
SCOT	574	574	549	549	596	596	596	596	593	585	684	684	684	684	684	684
SIAN	698	111	114	114	117	117	117	128	120	108	108	145	180	220	220	220
Mission Locale				282	282	282	277	279	283	288	290	293	323	325	335	341
PLIE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	150	160	160	160	160	160
Douaisis Tourisme							225	579	678	677	633	628	688	Intégré à Douaisis Agglo	Intégré à Douaisis Agglo	Intégré à Douaisis Agglo

En premier et second lieu, les compétences en matière d'une part de secours et d'incendie et d'autre part la compétence transport nécessitent des cotisations respectives de 6 526 k€ et 7 167 k€ en 2024. Il est à noter que pour ces deux compétences, aucun transfert de charges n'a été retenu à l'encontre des communes. Ainsi, il s'agit d'une prise en charge totale par DOUAISIS AGGLO, faisant office de bouclier financier en faveur des communes.

En troisième lieu, la cotisation due au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec une cotisation stable à 684 k€.

En quatrième lieu, les cotisations au SIAN (assainissement) et à la Mission Locale (Formation & insertion) pour des montants respectifs de 220 et 325 k€.

En cinquième lieu, la cotisation relative au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) à 160 k€.

Enfin, à noter, l'intégration de Douaisis Tourisme au sein de DOUAISIS AGGLO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### 3/ Le programme pluriannuel des investissements de 2021 à 2026 par budget

Budget	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Général	32 497	24 736	33 453	70 454	34 206	53 637	248 983
Développement économique	811	10 917	3 048	5 986	4 885	4 785	30 432
LoisiParc	694	491	738	425	20	20	2 388
Équipements culturels	3 100	1 723	1 305	558	103	103	6 892
Déchets	392	275	537	2 310	150	150	3 814
Douaisis Agglo Tourisme				76	100	100	276
Budgets promoteurs			50	200			250
Sous-total budgets consolidés	37 494	38 142	39 131	80 009	39 464	58 795	293 035
Assainissement	4 468	4 373	5 116	7 140	8 995	8 607	38 699
Eau potable	2 198	2 036	3 023	3 094	2 437	3 956	16 744
Sous-total autres budgets	6 666	6 409	8 139	10 234	11 432	12 563	55 443
Total budgets	44 160	44 551	47 270	90 243	50 896	71 358	348 478

Tous budgets confondus, sur la période 2021-2026, le montant des investissements programmés s'élève à 348 478 k€, dont 90 243 k€ en 2024.

Pour les budgets consolidés, il est à noter que le cumul des investissements sur la période 2021-2026 s'élève à 293 035 k€. L'excédent global de clôture prévu en 2026 (5 311 k€) intègre une enveloppe d'investissements non affectée à hauteur 8 000 k€.

Les investissements significatifs programmés en 2024 concernent :

- Les grands projets : la patinoire (11 609 k€ HT), le parking silo de 600 places sur EuraDouai (7 500 k€ HT), la passerelle EuraDouai (3 913 k€ HT), le solde du planétarium (135 K€ HT)
- Les équipements culturels et sportifs pour 1 387 K€ HT
- Les bâtiments communautaires : aménagements et travaux à hauteur de 2 087 k€ HT.
- Le développement économique : travaux d'aménagement d'EuraDouai (9 069 k€ HT), opération foncière ENVISION/RENAULT (1 025 k€ HT), les friches commerciales (250 K€HT), autres actions de développement économique (1 877 K€ HT)

- Les voiries communautaires : travaux sur le ProD de l'écoquartier du Douaisis (1 250 k€ HT), autres travaux de voiries (1 814 K€HT)
- L'environnement : les trames vertes et bleues (286 k€ HT), Gemapi hydraulique (138 K€HT), les projets liés au développement durable (445 k€ HT), la gestion des déchets (1 798 k€ HT)
- L'habitat pour 7 422 k€

## 4/ La chaîne de financement des budgets consolidés sur la période 2023 – 2026

Montant (k€)	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant (A)	129 707	135 453	141 203	145 748
Produits des services et domaine (70)	5 539	9 213	9 553	7 782
Impôts et taxes (73)	89 362	90 979	95 391	99 913
Dotations et participations (74)	28 190	28 489	29 569	31 351
Autres produits de gestion courante (75)	2 339	2 513	2 431	2 444
Transferts de charges	4 250	4 250	4 250	4 250
Atténuation de charges (013)	26	9	9	9
Produits exceptionnels larges (B)	10 866	7 314	3 426	3 977
Produits fonctionnement (C = A+B)	140 573	142 767	144 629	149 725
Charges fonctionnement courant (D)	114 525	121 267	121 541	122 570
Charges à caractère général (011)	21 866	25 139	25 762	26 277
Charges de personnel (012)	12 595	13 957	14 262	14 548
Charges de gestion courante (65)	33 466	34 169	34 606	34 782
Charges d'atténuation (014)	42 348	43 751	42 661	42 712
Transferts de charges	4 250	4 250	4 250	4 250
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	15 181	14 186	19 662	23 178
Charges exceptionnelles larges (E)	551	308	318	318
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	115 076	121 575	121 859	122 888
EPARGNE DE GESTION (C-F)	25 496	21 192	22 770	26 837
Intérêts	3 084	2 844	2 802	2 722
Charges de fonctionnement (G)	118 160	124 419	124 662	125 609
EPARGNE BRUTE (C-G)	22 412	18 348	19 967	24 115
Capital	12 761	12 614	12 563	13 179
EPARGNE NETTE	9 652	5 734	7 404	10 936
Dépenses d'investissement	39 131	80 009	39 464	58 795
dont enveloppe non affectée	0	0	0	8 000
FCTVA	1 206	3 971	2 014	4 203
Produits des cessions	0	0	8 700	8 700
Autres recettes	598	0	0	0
Subventions	13 968	15 881	13 246	30 741
EMPRUNT	0	8 000	8 000	8 000
Variation du résultat global de clôture	- 13 707	- 46 423	- 98	3 786
Résultat Global de Clôture (RGC)	48 046	1 624	1 525	5 311

La chaîne de financement a pour objectif de mesurer l'équilibre financier de la prospective, en fonction des investissements envisagés.

#### En matière de produits de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement passent de 140 573 k€ à 142 767 k€ soit + 2 294 k€, principalement du fait :

- D'une progression des recettes liées à des ventes de terrains : écoquartier du Douaisis (+ 1 370 k€), zone Ermitage 2 (+ 1 194 k€), zone Ecopark (+ 410 k€), EuraDouai (789 k€)
- D'une progression des recettes liées à la fiscalité : TEOM (+ 1 216 k€), la dynamique du produit de TVA nationale transféré (+ 620 k€), le produit de la CFE (+ 660 k€)
- D'une diminution des recettes exceptionnelles (- 3 552 k€) par rapport à 2023, année au cours de laquelle a été dénouée la vente des terrains RENAULT (6 341 k€)

#### En matière de charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement passent de 118 160 k€ à 124 419 k€ soit + 6 259 k€, principalement du fait :

- Des charges de personnel (+ 1 362 k€)
- D'une charge exceptionnelle liée à des dégrèvements de taxe sur les friches commerciales à rembourser pour 793 k€ (pour une période de rattrapage allant de 2018 à 2022)
- De l'intégration de la compétence tourisme (+ 706 k€)
- Du relèvement du seuil des fonds de concours à 100 k€ (+ 560 k€)
- De l'évolution du coûts des contrats de collecte des déchets ménagers (+ 513 k€)
- De la taxe foncière générée par l'acquisition de bâtiments RENAULT (450 k€). Cette charge sera intégralement refacturée à l'entreprise
- De la hausse de la cotisation au SYMEVAD (+ 299 k€)
- De la souscription d'assurances dommages ouvrage (276 k€)
- De la hausse de la contribution au SDIS (+ 268 k€)
- De la hausse de l'assurance responsabilité civile (+ 166 k€)
- De la réalisation des actions OPAH (150 k€)

Sur ces bases, l'épargne nette prévue pour 2024 s'élève à 5 734 k€.

Afin de financer les investissements, il est envisagé de reprendre 46 423 k€ sur le résultat global de clôture 2023.

Les recettes 2024 en matière de FCTVA sont évaluées à 3 971 k€.

Enfin, le montant escompté des subventions est de 15 881 k€ pour 2024 et se répartit essentielement comme suit :

- grands projets: passerelle EuraDouai (3 913 k€), parking silo 600 places (1 575 k€), patinoire (1 320 k€), planétarium (944 k€).

- développement économique : EuraDouai (1 740 k€)

voiries communautaires : 665 k€

environnement : trames vertes et bleues (218 k€)

Gémapi – hydraulique : 83 k€

habitat : 5 277 k€
Tourisme : 30 k€

# <u>5/ éléments financiers concernant les budgets non consolidés : compétences assainissement,</u> eau potable et archéologie préventive

- budget assainissement : les recettes de fonctionnement passent de 5 922 k€ en 2023 à 6 369 k€ en 2024 (+ 447 k€) du fait essentiellement de la hausse des redevances d'assainissement collectif (+ 721 k€). Cette progression est en partie réduite par la baisse des participations pour assainissement collectif (- 84 k€) et la contributions des communes (- 41 k€). Les primes d'épuration diminuent de 153 k€, passant de 653 k€ à 500 k€.

Les charges à caractère général diminuent de 183 k€, passant de 2 266 k€ à 2 083 k€, du fait principalement d'une diminution du poste d'entretien des équipements (- 194 k€). Les charges de personnel progressent de 52 k€, passant de 855 k€ à 907 k€. Les intérêts financiers sont faibles et en diminution (69 k€).

Les dépenses d'investissement passent de 5 116 k€ en 2023 à 7 140 k€ en 2024, essentiellement du fait des travaux pour le bassin Sticker à Sin le Noble (1 007 k€), ceux de la rue Zoé Déprez à Flers en Escrebieux (488 k€), et les travaux croix de pierre à Dechy (344 k€).

Les recettes d'investissement progressent de 163 k€, passant de 1 189 k€ à 1 352 k€.

- **Budget eau potable** : les recettes de fonctionnement diminuent de 852 k€ passant de 4 476 k€ en 2023 à 3 624 k€ en 2024. Les produits exceptionnels avaient enregistré en 2023 une somme de 246 k€ concernant les dédits et pénalités tandis que les produits de redevances diminuent de 557 k€.

Les charges de gestion courante (chapitre 011) augmentent peu, passant de 1 118 k€ en 2023 à 1 193 k€ en 2024 (+ 75 k€). Les charges de personnel diminuent de 58 k€, passant de 327 k€ en 2023 à 269 k€ en 2024. Les charges financières sont stables à hauteur de 31 k€ en 2024 contre 34 k€ en 2023. Les dépenses de fonctionnement sont stables, passant de 1 555 k€ en 2023 à 1 553 k€ en 2024.

Les dépenses d'investissement sont stables, passant de 3 023 k€ en 2023 à 3 094 k€ en 2024.

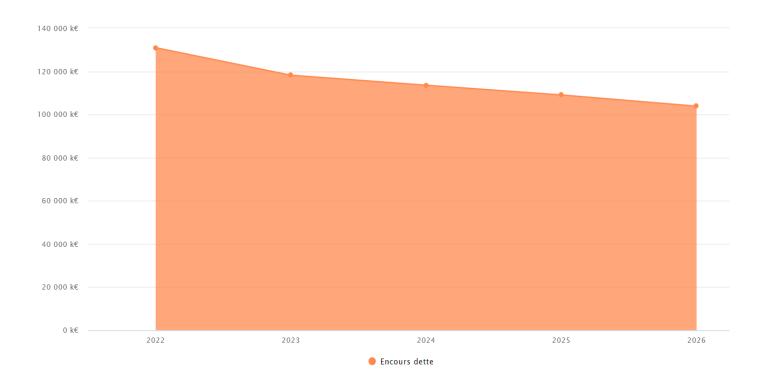
Les recettes d'investissement progressent de 95 k€, passant de 583 k€ en 2023 à 678 k€ en 2024.

**Budget archéologie préventive** : les recettes de fonctionnement (hors subvention du budget général) diminuent de 89 k€, passant de 1 062 k€ en 2023 à 973 k€ en 2024. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 75 k€, passant de 1 341 k€ en 2023 à 1 266 k€ en 2024. Les charges de personnel diminuent de 123 k€, passant de 962 k€ en 2023 à 839 k€ en 2024.

# 6/ Les caractéristiques de la dette au travers les ratios d'endettement, l'évolution de l'encours et la structure de la dette (budgets consolidés)

Montant (k€)	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31/12	130 985	118 225	113 612	109 050	103 872
Epargne brute	15 641	22 412	18 348	19 967	24 115
Encours / Epargne brute (en années)	8,4	5,3	6,2	5,5	4,3

Le délai d'extinction de la dette est estimé à 6.2 ans en 2024 pour descendre à 4.3 ans en fin de période.



DOUAISIS AGGLO se désendette d'un montant de 27 113 k€ entre 2022 et 2026.

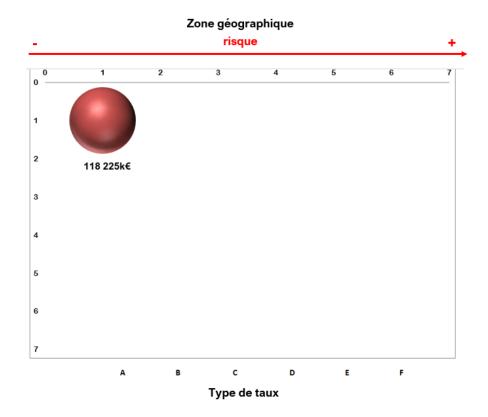
Le taux d'endettement (annuité de la dette / épargne brute) s'établit à 84.3% en 2024 pour descendre à 65.9% en fin de période.

Montant (k€)	2023	2024	2025	2026
Capital	12 761	12 614	12 563	13 179
Intérêts	3 084	2 844	2 802	2 722
Annuité de la dette	15 845	15 458	15 365	15 901
EPARGNE BRUTE	22 412	18 348	19 967	24 115
Annuité / épargne brute en %	70,7	84,3	77,0	65,9
EPARGNE NETTE	9 652	5 734	7 404	10 936

La structure de la dette : celle-ci présente un profil sécurisé puisque 98,57% de l'encours est libellé en taux fixe. Aucun emprunt à taux structuré n'est à recenser.

Au 01/01/2024, le taux moyen de la dette s'élevait à 2.32% (tous budgets)

Encours au 01/01/2024	Taux fixe	Taux variable	Taux structuré	Total
Encours (k€)	116 542	1 683		118 225
% du global	98,57%	1,43%		100,00%



Par ailleurs, 100% de l'encours de la dette sont classés en catégorie 1A dans l'échelle Gissler.

# 7/ Les éléments relatifs à la gestion des ressources humaines en 2022/2023 : évolution des dépenses de personnel, répartition des effectifs par type de contrats, ventilation des rémunérations, informations relatives à la durée effective du travail

La hausse nette de la masse salariale s'élève à 1 431 567 € entre 2023 et 2024 après prise en compte des recettes d'ingénierie.

Cette variation s'explique par le renforcement de l'ingénierie des services et le décalage dans le temps des recrutements initialement prévus en 2023.

Budget	BP 2023	BP 2024	Ecart en montant	Ecart en %
Général	9 094 344 €	9 343 920 €	+ 249 576 €	+ 2,7%
Développement économique	979 929 €	1 075 030 €	+ 95 101 €	+ 9,7%
LoisiParc	442 749 €	359 495 €	- 83 254 €	- 18,8%
Equipements culturels	1 491 296 €	1 536 362 €	+ 45 066 €	+ 3,0%
Déchets ménagers	808 678 €	1 158 026 €	+ 349 348 €	+ 43,2%
Douaisis Agglo Tourisme		484 349 €	+ 484 349 €	ns
Total	12 816 996 €	13 957 183 €	+ 1 140 186 €	+ 8,9%
Recettes ingénierie	602 395 €	311 015 €	- 291 380 €	- 48,4%
Total net	12 214 601 €	13 646 168 €	+ 1 431 567 €	+ 11,7%

Le poids de la masse salariale 2023 (pour les budgets consolidés) représente 10.98 % du total des dépenses de fonctionnement.

# La répartition des effectifs et de la masse salariale par types de contrats au 31/12/2023 (tous budgets) est la suivante :

	Effectif	Masse salariale
Titulaires	184	8 110 532,52 €
Contractuels	122	5 689 969,91 €
Total	306	13 800 502,43 €

Catégorie	Titulaires	Contractuels	Total
Α	28	60	88
В	38	24	62
C	118	37	155
Hors catégorie		1	1
Total	184	122	306

# Informations relatives à la durée effective du travail en 2023 (en vert, les données pour 2022) :

28 agents ont exercé leurs fonctions à temps partiel (- 6)

## Absences au travail:

- Maladie ordinaire : 3 763.5 jours (+ 193.5 jours)
- Longue maladie et longue durée : 2 429 jours (+ 76 jours)
- Grave maladie : 638 jours (+ 273 jours)
- Accidents du travail et maladie professionnelle : 203,5 jours (- 155.5 jours)
- Maternité : 45 jours (- 415 jours)
- Paternité : 42 jours (- 25.5 jours)